

REGLEMENT

INTERCLUB DIJONNAIS 2022

BULLETIN D'INSCRIPTION

A DECOUPER 3° volet

PROGRAMME

12^e édition qui se déroulera le 8 Mai 2022

*8h00 - Rassemblement Brasserie du Marché de Gros (rue Delessard) Dijon
Remise plaque rallye, tickets repas et itinéraire
Café – Croissant offerts*

*9 h 30- Départ à destination de Bel Air
Détail du parcours et de la journée dans la pochette
qui sera remise à chaque équipage.*

*12h30 – Apéritif offert suivi du plateau repas
(verre de vin eau et café)*

Prévoir :tables ,sièges et couverts)

*15 h 30– Départ pour le retour.
Arrêt a l'esplanade des Buttes à Nuits Saint Georges
pot de l'amitié offert par l'Interclub Dijonnais
Retour libre à son domicile*

INSCRIPTION

*Date limite : 30 Avril 2022 (traiteur)
Renseignements :Tél. : 06.14.80.61.68
e-mail: 2cvbb@orange.fr*

*Les organisateurs se réservent le droit, si nécessaire,
d'apporter des modifications au programme*

*Nom :
Prénom :
Adresse :*

Mail :

Club (éventuellement) :

*TEL :
Marque du véhicule :*

Modèle :

Année :

*Nombre d'inscription :
X 22 € par personne =*

*Chèque à établir à l'ordre et renvoyer
INTERCLUB DIJONNAIS
13, rue des Berthières 21700 ARCENANT*

*Je participe à l'Interclub Dijonnais du dimanche
8° Mai 2022 et déclare avoir pris connaissance du
règlement ci-contre.*

Signature :

Les véhicules participants, leurs conducteurs et passagers devront être régulièrement assurés.

Les participants s'engagent à respecter les consignes des organisateurs, les lois en règlement public et notamment les règles de circulation (code de la route).

Les dommages éventuels aux bâtiments et matériels mis à leur disposition seront à leur charge.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité civile ou pénale pour tout accident pouvant survenir aux participants lors du rassemblement ou à un tiers du fait d'un participant, avant, pendant ou après la manifestation.

Avec l'inscription chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter intégralement, déchargeant l'INTERCLUB DIJONNAIS 2022 les organisateurs et collaborateurs de cette manifestation, de toute responsabilité directe ou indirecte.